

# Gîte "La Belle Aventure"

## Règlement Piscine et jacuzzi

Merci de lire ce règlement dans son intégralité avant de vous rendre à la piscine et au jacuzzi.

Ce règlement est destiné à assurer votre sécurité, votre confort, l'hygiène de tous ainsi qu'à faciliter l'entretien des bassins et de ses abords. L'accès à la piscine, jacuzzi ou à ses abords suppose votre acceptation de ce règlement et le respect de celui-ci.

Pour votre information, la piscine a une largeur de 4 mètres, une longueur de 8 mètres et une profondeur de 1m50. Un escalier permet d'entrer facilement dans le bassin du côté de la petite porte. La piscine est chauffée par une pompe à chaleur qui assure une température de l'ordre de 26-27°.

Le jacuzzi contient 5 places et est chauffé à 35°. Le clavier a été bloqué volontairement par le propriétaire de façon à ce que la filtration reste en continue et que la température n'exède pas 36° "question hygiène". Seule la programmation "JETS1-BLOWER- LIGHT" est autorisée.

**ATTENTION :** la piscine et le spa ne sont pas surveillés. Selon la réglementation en vigueur, pour la piscine un dôme est installé, pour le jacuzzi c'est une bâche de protection et ils doivent être ouverts avant de pénétrer dans l'eau. L'accès et l'utilisation de la piscine se font sous l'entière responsabilité des « utilisateurs ».

\* La piscine et le spa sont accessibles à votre convenance chaque jour entre 9h00 et 22h00 sauf en cas d'indication contraire ou quand le robot de nettoyage est en service. Si vous souhaitez nager ou vous prélasser en dehors de ces heures, veuillez SVP nous consulter.

\* Par défaut, les abris (dôme et bâche) sont fermés. Pour accéder à la piscine il vous faut ouvrir le dôme grâce à la clef remise le jour de votre arrivée et surtout ne pas oublier d'oter les protections (petits loquets) qui se trouvent en bas de chaque portes coulissantes. Pour accéder au jacuzzi il vous suffit de lever la bâche.

\* La piscine et le spa sont strictement réservés aux occupants du ou des gîtes ainsi qu'aux propriétaires. Les personnes extérieures ainsi que ceux qui ne respectent pas le présent règlement ne sont pas autorisés dans l'enceinte.

\* Les enfants sont autorisés dans l'enceinte de la piscine et jacuzzi qu'en compagnie de leurs parents et sous leur surveillance.

**Rappel !!!** la baignade dans un spa est envisageable pour les enfants à partir de 6 ans. Mais pas n'importe comment 10 minutes maximum (sauf avis contraire de votre médecin)

\* Les objets encombrants ou tranchants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine et spa à l'exception des matelas pneumatiques, les bouées et les ballons légers pour autant qu'ils soient utilisés sans gêner les autres personnes présentes et qu'ils soient rangés en dehors de l'enceinte lorsque vous la quittez. Ne laissez surtout aucun objet dans la piscine et jacuzzi (risque d'obstruer le système de filtration ou le robot !). Il est interdit d'introduire tout objet ou récipient en verre dans l'enceinte aquatique.

\* Les plongeurs ne sont pas autorisés.

\* Il est déconseillé de courir dans l'enceinte de la piscine et du spa.

**Pour une question de sécurité !!!** Tous les jours en fin de journée (22h au plus tard), les protections Dôme et bâches doivent être convenablement remis en place

**Pour faciliter l'entretien et l'hygiène de la piscine et du spa, veuillez respecter les règles suivantes :**

\* Eviter l'application de crème ou huile solaire juste avant de se baigner.

\* Veiller à ce que vos enfants se rendent au WC avant d'accéder à la piscine et au jacuzzi (il n'y a pas de WC à côté)

\* Se doucher convenablement avant de se baigner.

**rappel !!!** Nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour pour la tonte, l'arrosage des fleurs, l'entretien de la piscine et du spa. Afin de respecter votre intimité nous interviendrons :  
le matin entre 8h-9h tous les 3 jours.

**Location vacances Courtin**

10 rue du Grand Village - 37530 MOSNES - Tél : 06.75.38.20.09



